

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

95<sup>ème</sup> séance

Jeudi 28 mars 2013

PROCES-VERBAL

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Le conseil d'administration approuve, *à l'unanimité*, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 28 mars 2013.

**2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 6 décembre 2012**

Le conseil d'administration approuve, *à l'unanimité*, le compte rendu des débats de la séance du 6 décembre 2012.

**3. Budget rectificatif d'inventaire 2012**

Le Conseil d'administration approuve, *par 17 voix pour, 2 abstentions*, le projet de budget rectificatif d'inventaire ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2012 à 4 176 302 144 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3 083 167 037 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 650 135 107 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 443 000 000 € en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives est à 2 083 195 255 €.

#### 4. Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable 2012

##### I. Comptes sociaux

En application de l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le Conseil d'administration, délibère et arrête le compte financier. Il décide ensuite de l'affectation du résultat.

Le Conseil d'administration arrête et approuve, **à l'unanimité**, le compte financier 2012 qui fait apparaître un résultat comptable négatif de 41 126 451,47 euros.

Le compte « report à nouveau » présente un solde créditeur au 31 décembre 2012 de 631 030 829,45 euros.

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de négatif de 41 126 451,47 euros au compte « report à nouveau ».

##### II. Comptes consolidés

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, le Conseil d'administration, arrête les comptes consolidés du groupe CNRS, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du Conseil d'administration du 3 décembre 2009, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif
  - CNRS éditions SA ;
  - FIST SA.
  
- Entités sous contrôle conjoint
  - la société civile Synchrotron Soleil ;
  - le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
  - l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
  - l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
  - le Canada France Hawai Telescope Corporation (CFHTC) ;
  - le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).
  
- Entité sous influence notable
  - le GIP RENATER.

#### 5. Budget rectificatif 2013 n°1

Le Conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le projet de budget rectificatif n°1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2013 à 4 196 828 355 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3 143 190 330 €uros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 689 638 025 €uros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 364 000 000 €uros en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives est fixé à 2 125 420 889 €uros.

#### 6. **Compte-rendu des décisions 2012 du Président en matière de participation du CNRS aux organismes dotés de la personnalité morale et définition des orientations stratégiques 2013 du CNRS**

Le Conseil d'administration prend acte, *par 13 voix pour et 6 voix contre*, en matière de participation, des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir au titre de l'année 2012 et approuve les orientations stratégiques qui lui ont été présentées pour l'année 2013.

#### 7. **Société d'accélération de transfert de technologie**

Le Conseil d'administration approuve, *par 13 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre* la prise de participation du CNRS à hauteur de 330 000 euros au capital de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) suivante (groupe C) : Lyon Saint-Etienne : 330 000 €.

#### 8. **Création d'une structure juridique pour la coordination de l'infrastructure européenne Infrafrontier**

Le Conseil d'administration approuve, *à l'unanimité*, la participation du CNRS à la création de la société de droit allemand, la GmbH, qui assurera la coordination de l'infrastructure européenne Infrafrontier.

Le Conseil d'administration autorise le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération, notamment les statuts de la GmbH.

(16 votants à 11h30 : départ de 2 administrateurs dont 1 muni d'un pouvoir à 11h15)

#### 9. **IEED IDEEL**

Le Conseil d'administration approuve, *par 11 voix pour et 5 abstentions*, la prise de participation du CNRS au capital de la SAS IDEEL dans les conditions et sous les réserves suivantes :

- le montant de la participation du CNRS dans la SAS IDEEL est de 60 000 euros ;
- la prise de participation réalisée par le CNRS est subordonnée au versement préalable au CNRS des fonds correspondants par l'Agence nationale de la recherche (ANR), conformément au règlement financier fixé par cette dernière pour l'attribution des aides aux Instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonnées (IEED) ;
- la prise de participation du CNRS ne peut intervenir qu'après envoi, par le comité de pilotage des projets

IEED à la Commission européenne, de la lettre d'information sur l'aide d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation accordée à l'IEED IDEEL, puis signature de la convention attributive d'aide entre l'ANR et la SAS IDEEL au titre de l'appel à projet IEED.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document à cet effet. Celui-ci rend compte, lors de la plus prochaine séance, des engagements qu'il a souscrits pour l'application de la présente délibération.

#### **10. Schéma pluriannuel de Stratégie immobilière**

Le Conseil d'administration approuve, *par 10 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre*, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CNRS pour la période 2010-2015.

#### **11. Autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels au profit du CNRS par l'Ecole Normale Supérieure – Projet Ecotron Ile-de-France.**

Le Conseil d'administration autorise, *à l'unanimité*, le Président du CNRS à signer avec l'Ecole Normale Supérieure une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels, pour une durée de 30 ans et pour une redevance domaniale d'un montant qui sera déterminé par France Domaine, portant sur :

- un droit de disposer d'une emprise foncière incluse dans les parcelles cadastrales ZE 134 et ZE 135 de la commune de Saint Pierre-lès-Nemours et de la surface nécessaire pour des ouvrages et infrastructures ;
- un droit réel sur les ouvrages, les constructions, les infrastructures et les installations à caractère immobilier.

#### **12. Bail pour l'implantation de la Délégation Bretagne et Pays de la Loire**

Le Conseil d'administration donne son accord, *par 12 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre*, pour la prise à bail de 1 231 m<sup>2</sup> dans un immeuble à RENNES, auprès de la société MAVERICK PROMOTION, pour une durée de 9 ans à compter du 15 octobre 2013, pour un loyer annuel de 162 125 €.

#### **13. Autorisation d'occupation temporaire d'un tènement entre la commune de Saint Gervais les Bains (74) et le CNRS pour l'Observatoire Vallot**

Le Conseil d'administration autorise le Président du CNRS, *à l'unanimité*, à signer avec la commune de Saint Gervais les Bains une convention d'occupation temporaire d'une durée de 70 ans constitutive de droits réels :

- droit de disposer des parcelles cadastrales n°584 et n°1929p2 et de la surface nécessaire pour une emprise au sol d'une extension du bâtiment existant,
- droit réel sur les ouvrages, les constructions et les installations à caractère immobilier.

Questions diverses :

**14. Attribution du titre de directeur de recherche émérite**

Le Conseil d'administration décide, *par 15 voix pour, 1 abstention*, de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur la liste ci-jointe (1<sup>ères</sup> demandes et demandes de renouvellement).

**15. Délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS en matière de remise gracieuse, d'admission en non-valeur et de rabais, remise, ristourne à des fins commerciales**

En application de l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, est consentie au Président du CNRS, *à l'unanimité*, en sa qualité d'ordonnateur, une délégation de pouvoir relative aux créances de l'établissement qui peuvent faire l'objet d'une remise gracieuse en cas de gêne du débiteur, d'une remise gracieuse des intérêts moratoires, d'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable, de rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales.

Cette délégation de pouvoir est consentie dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 300 000€ HT.

Fait à Paris, le 28 mars 2013

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

95<sup>ème</sup> Séance

Jeudi 28 mars 2013

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

Roger GENET

Simone BONNAFOUS

*(S. B. départ à 11h15)*

François POUGET

Simone CASSETTE

Martha HEITZMANN

*(M. H. départ 11h15)*

Jacques FOSSEY

Robert MAHLER

Jean-Paul HERTEMAN

Charles KLEIBER

Agnès PAILLARD

Martine DE ANGELIS

Lise CARON

Patrick MONFORT

Daniel STEINMETZ

Sont absents :

Jean-Pierre MACHELON, a donné pouvoir à Robert MAHLER

Anny CAZENAVE, a donné pouvoir à Alain FUCHS

Dominique VERNAY, a donné pouvoir à Martha HEITZMANN

Guy CATHELINÉAU a donné pouvoir à Agnès PAILLARD

Jean SALENÇON, excusé

Michel MAFFESOLI

(19 votants)

Membres avec voix consultative et invités :

**Voix consultative :**

Bruno CHAUDRET, absent

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Jean-Claude PERREL

Bernard ADANS

**Invités permanents :**

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

Chantal CHAMBELLAN

Hélène NAFTALSKI

Jean-Jacques RIVY